



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question orale n° 1823

## Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les problèmes engendrés par le raccordement de la rocade Nord de Béziers avec l'autoroute A75 au niveau du demi-échangeur Béziers nord-est qui ne permet pas, dans l'état actuel du projet, un échange complet des flux de circulation. En effet, les véhicules arrivant de la rocade nord et souhaitant rejoindre l'autoroute A9 en direction du sud de Montpellier, Orange et Marseille, devront sortir à ce demi-échangeur, emprunter une voirie urbaine de Béziers déjà saturée pour rejoindre l'échangeur de Béziers sud-est. De même, les usagers en provenance de l'A9 et voulant emprunter la rocade nord devront également emprunter cette voirie urbaine déjà surchargée en trafic routier. Ces dispositifs sont regrettables, et on ne peut comprendre la fin de non-recevoir de la DDE, qui a été sollicitée en ce sens par le conseil général de l'Hérault que la ville de Béziers. Cette nouvelle infrastructure autoroutière devant résoudre les problèmes d'écoulement du trafic routier sans aggraver la circulation urbaine, il souhaiterait que l'on en tienne compte et c'est pourquoi il le sollicite pour qu'un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) complémentaire soit mis à l'enquête publique afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

## Texte de la réponse

### RACCORDEMENT DE BEZIERS AUX AUTOROUTES A75 ET A9

Mme la présidente. La parole est à M. Kléber Mesquida, pour exposer sa question, n° 1823, relative au raccordement de Béziers aux autoroutes A75 et A9.

M. Kléber Mesquida. Monsieur le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, je souhaite appeler votre attention sur les problèmes engendrés par le raccordement de la rocade Nord de Béziers, récemment mise en service, avec l'autoroute A75 au niveau du demi-échangeur Béziers Nord-Est, qui ne devrait pas permettre, dans l'état actuel du projet, un échange complet des flux de circulation.

L'autoroute A75, qui arrive sur Béziers par le Nord-Est, rejoint l'autoroute A9 au sud de la ville. La rocade Nord, pour sa part, capte toute la circulation du Nord et de l'Ouest du département de l'Hérault. Or, pour rejoindre l'autoroute A9 depuis cette rocade Nord, en direction de Marseille ou de Nîmes, par exemple, il faudra sortir à ce demi-échangeur, puis emprunter une bretelle urbaine de Béziers, déjà saturée, pour rejoindre l'échangeur de Béziers Sud-Est, ce qui souligne combien ce raccordement n'est pas fonctionnel.

Du fait de cette saturation, si on ne permet pas un échange complet des flux en faveur des usagers en provenance de l'A9 et désirant rejoindre le Nord du département, c'est une grande partie de la circulation dans la ville de Béziers que l'on va asphyxier.

Les dispositifs prévus sont donc regrettables, et on ne peut comprendre la fin de non-recevoir que la DDE a plusieurs fois opposée tant à la direction des routes du conseil général qu'au service de la voirie de Béziers. Pourtant, cette nouvelle infrastructure autoroutière devait résoudre les problèmes d'écoulement du trafic routier. Or, si le bouchon de Millau a sauté avec l'entrée en service du viaduc, ceux de Béziers s'ajouteront, à terme, à celui de Valros, là où, après Pézenas, l'autoroute A75 s'arrête.

Je souhaite que l'on tienne compte de ces éléments et qu'un dossier de déclaration d'utilité publique complémentaire soit mis à l'enquête publique afin de ne pas hypothéquer l'avenir. Une fois que les travaux auront été réalisés et qu'il n'y aura qu'un demi-échangeur, il sera trop tard pour résoudre les problèmes d'asphyxie de circulation.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Monsieur le député, je vais essayer de vous répondre sur ce dossier difficile.

Vous appelez mon attention sur la problématique du raccordement de la rocade Nord de Béziers au futur prolongement de l'autoroute A75 dont M. Couderc, maire de Béziers, et M. Cugnenc, député, m'avaient également parlé à plusieurs reprises.

Je partage l'analyse qui souligne l'importance d'un achèvement rapide de cette autoroute, essentielle pour l'aménagement des territoires. Comme vous le savez, l'achèvement de l'autoroute A75 fait partie des mesures que j'ai décidées avec ma collègue Nelly Olin à l'issue du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

La question que vous posez porte sur le trafic de l'agglomération biterroise et sur le rôle respectif de l'autoroute et de la rocade.

Le dispositif d'échangeurs de l'A75 figure explicitement dans la déclaration d'utilité publique, avec l'approbation du Conseil d'État de mars 2000. Il prévoit que les échanges entre l'autoroute A75 et l'agglomération soient assurés par un demi-échangeur à Béziers Nord et un échangeur complet raccordé à la rocade Est par le barreau de la Devèze. Ce dispositif semble pouvoir assurer une bonne desserte de l'agglomération et surtout limiter le trafic sur les voiries locales.

En complément, la rocade de Béziers a vocation à organiser le trafic local sur l'agglomération, qui, vous le comprendrez, ne peut pas être du ressort de l'autoroute.

La création d'un accès orienté vers le Sud sur l'A75 au niveau de Béziers Nord-Est reviendrait à inciter les usagers locaux à emprunter l'A75 et à lui faire jouer une partie du rôle normalement dévolu à la rocade. Je note en outre qu'il existe un projet de mise à deux fois deux voies de la rocade sous la maîtrise d'ouvrage du département.

Il me paraît donc nécessaire de clarifier les rôles des différents acteurs avant de prendre une décision concernant un échangeur - que l'État, en toute hypothèse, ne saurait supporter seul.

Cette clarification nécessite également, je crois, d'examiner les perspectives d'urbanisation de ce secteur afin que la décision que nous pourrions prendre respecte bien les principes de développement durable qui figurent dans la récente décision que le Gouvernement a prise sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

Mme la présidente. La parole est à M. Kléber Mesquida.

M. Kléber Mesquida. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je comprends que vos services aient persisté dans les réponses qu'ils nous ont données. Mais je pensais que le changement du technicien qui avait élaboré ce dossier, et qui s'était entêté, aurait permis d'avancer. Les services techniques du conseil général et de la ville de Béziers - et je salue la présence ici de M. Cugnenc, l'adjoint au maire de Béziers - demandent simplement que l'on prévoie un tracé et que l'on ouvre l'enquête publique pour ce qui concerne les emprises. Ils ne sollicitent pas de financement, ils demandent simplement de ménager l'avenir.

Le conseil général aurait, dites-vous, un projet de mise à deux fois deux voies de la rocade. Étant en charge du domaine routier au niveau du conseil général, je peux vous dire que ce n'est pas d'actualité. Il existe de surplus des impossibilités techniques du fait du mitage urbain.

La solution que nous proposons relève du bon sens, elle ménage l'avenir, sans solliciter de financement de l'État. Je vous prie instamment d'intervenir auprès de votre direction départementale concernée - je ne sais pas si l'autoroute relève aujourd'hui de la direction interrégionale ou d'un niveau central. Une DUP complémentaire nous permettrait de préserver l'avenir sur le plan juridique et de procéder, plus tard, au moins à des acquisitions foncières avec la contribution du département.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription** : Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 1823

**Rubrique** : Voirie

**Ministère interrogé** : transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire** : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 janvier 2007, page 414

**Réponse publiée le** : 17 janvier 2007, page 287

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 janvier 2007